



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 1<sup>er</sup> mai 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, madame Nancy Déziel, vice-présidente et monsieur Jean-Yves Tremblay, conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, monsieur Normand Dupont, directeur général, monsieur Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances et Me Steve St-Arnaud, greffier adjoint.

---

Déclaration d'ouverture par le président.

---

E 138-01-05-23

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante, en y retirant le sujet suivant :

- Autorisation de signature - Avis de non-renouvellement d'une convention
- Le Club de récréation des Chevaliers de Colomb conseil 1209 de Grand-Mère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 139-01-05-23

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE le greffier adjoint est dispensé de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 140-01-05-23

### APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 28 avril 2023;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 3 086 441,17 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 141-01-05-23

### AUTORISATION DE SIGNATURE - AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION - LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan et La Coopérative funéraire de la Mauricie ont signé une convention relative à l'utilisation d'un terrain de stationnement, et ce, par l'adoption de la résolution E 394-20-12-06;

CONSIDÉRANT QUE cette convention permet à la Ville d'utiliser le stationnement situé sur le lot 2 965 404 du cadastre du Québec, attenant à l'édifice de La Coopérative funéraire de la Mauricie sis au 2200-2280, 105<sup>e</sup> Avenue (anciennement la 5<sup>e</sup> Avenue), secteur Shawinigan-Sud, pour des fins de stationnement public;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie de l'accès à ce stationnement, la Ville doit entretenir et déneiger l'espace utilisé;

CONSIDÉRANT QUE la convention est renouvelée annuellement à moins que l'une des parties n'avise l'autre par écrit, par poste certifiée ou recommandée, de son intention d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT la recommandation à l'effet de ne pas renouveler la convention;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un avis de non-renouvellement de la convention relative à l'utilisation du terrain de stationnement situé sur le lot 2 965 404 du cadastre du Québec.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Qu'une fois signé, l'avis de non-renouvellement soit transmis à La Coopérative funéraire de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 142-01-05-23

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENGAGEMENT - LOT 6 405 070 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la vente par la Ville du lot 6 405 070 du cadastre du Québec, et ce, par l'adoption de la résolution E 530-13-12-21;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du terrain devait construire une bâtisse commerciale d'une valeur minimale de 150 000 \$ au rôle d'évaluation, et ce, dans les 12 mois suivant la signature du contrat notarié, soit au plus tard le 3 mars 2023, ce qui n'a pas été fait;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement est assujéti à une clause résolutoire en faveur de la Ville de Shawinigan qui est publiée contre le lot 6 405 070 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de ne pas exercer sa clause résolutoire d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2024;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif autorise l'intervention de la Ville à l'acte de vente à intervenir entre 9462-3493 Québec inc. et 9399-2568 Québec inc. afin qu'elle s'engage à ne pas exercer la clause résolutoire contre le lot 6 405 070 du cadastre du Québec, et ce, d'ici au 1<sup>er</sup> juin 2024 afin de permettre jusqu'à cette date au plus tard la réalisation d'une construction d'une bâtisse commerciale d'une valeur minimale de 150 000 \$ au rôle d'évaluation.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'intervention à l'acte de vente et tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 143-01-05-23

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé la conclusion d'un contrat de gré à gré pour des services en gestion de projets avec Colliers Maîtres de projets inc., et ce, par l'adoption de la résolution R 145-04-04-23;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son mandat, Colliers Maîtres de projets inc. devra obtenir de la Ville des informations privilégiées et confidentielles;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu qu'une entente de confidentialité et de non-divulgence soit signée entre les parties;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente de confidentialité et de non-divulgence à intervenir avec Colliers Maîtres de projets inc. dans le cadre du contrat pour des services en gestion de projets, à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celle-ci et à signer tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 144-01-05-23

### **AUTORISATION - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERTISE TECHNIQUE POUR LA VENTILATION DE LA SALLE 114 - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DU LAC-À-LA-PÊCHE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre d'une expertise technique pour la ventilation de la salle 114 à la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la signature d'un contrat de gré à gré, avec **GEMEL inc.** pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre d'une expertise technique pour la ventilation de la salle 114 à la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche, suivant les taux horaires indiqués à l'offre de services numéro ODS-P230129-R00 datée du 21 avril 2023, mais jusqu'à concurrence d'un montant de 88 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 145-01-05-23

### **EXERCICE DU DROIT D'OPTION - FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture de vêtements de travail octroyé par la résolution E 317-27-06-22;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif autorise l'exercice de l'option de renouvellement pour une période additionnelle de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, du contrat pour la fourniture de vêtements de travail intervenu avec **Gignac Offset Ltée faisant affaires sous le nom de Gignac + Unik**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission produit pour cette période, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 146-01-05-23

### APPROBATION - RÉPERTOIRE 2023 - LOCATION DE PELLES HYDRAULIQUES SUR CHENILLES AVEC OPÉRATEURS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour la constitution d'un répertoire relatif à la location de pelles hydrauliques sur chenilles avec opérateurs;

CONSIDÉRANT QUE neuf soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif approuve la composition du répertoire 2023 pour la location de pelles hydrauliques sur chenilles avec opérateurs créé par la division approvisionnement du Service des finances, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 147-01-05-23

### DEMANDE EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES - CENTRE ROLAND- BERTRAND

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 1895, avenue Champlain, Shawinigan, présentée par le Centre Roland-Bertrand à la Commission municipale du Québec;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières présentée par le Centre Roland-Bertrand à la Commission municipale du Québec, et ce, sous réserve de modifier sa position si les faits mis en preuve devant la Commission étaient différents de ceux déjà connus par la Ville de Shawinigan.

Que le comité exécutif mandate le Service du greffe et des affaires juridiques à représenter la Ville de Shawinigan devant la Commission municipale du Québec dans le dossier CMQ-69691-001, et ce, advenant la décision de cette commission de tenir une audition selon les éléments du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

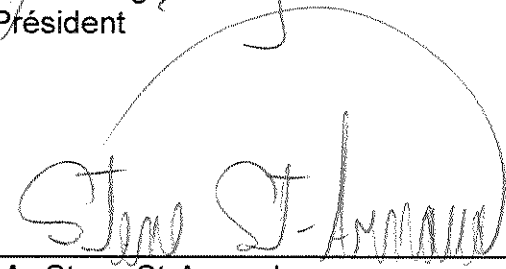
### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 46.

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

  
\_\_\_\_\_  
Michel Angers  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Me Steve St-Arnaud  
Greffier adjoint